

# **RÈGLEMENT DU JEU “JACKPOT SOUS LES SPOT - CARREFOUR SPECTACLES 2024”**

## **ARTICLE 1. ORGANISATEUR ET LOI APPLICABLE**

La société Carrefour France, ci-après « l'Organisateur », Société par actions simplifiée de nationalité française au capital de 1 994 899 667,21 euros, dont le siège social est situé ZI, Route de Paris, 14120 MONDEVILLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 672 050 085, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 08/04/2024 à 10h00 au 02/05/2024 à 23h59 (ci-après, le « Jeu »).

Le Jeu, le Site et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Le Jeu est accessible sur le site <https://spectacles.services-carrefour.fr> (ci-après le « Site »).

## **ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le fait de s'inscrire au Jeu implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le Site lors de l'inscription d'un Participant et à tout moment durant le Jeu sur le Site.

### **2.1 Conditions d'inscription au Jeu**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine (incluant la Corse), à l'exclusion du personnel de l'Organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

Tout Participant doit être âgé d'au moins 18 ans et disposer de la capacité juridique.

Toute personne souhaitant participer au Jeu doit indiquer à l'Organisateur sa civilité, son nom, son prénom, son adresse e-mail valide, facultativement son code postal, et si elle souhaite ou non recevoir par courrier électronique des communications de Carrefour Spectacles, personnalisées ou non concernant les produits et services du Groupe Carrefour.

La participation ne sera pas prise en compte si le Participant s'inscrit au Jeu avec une adresse email dont le nom de domaine fait partie de la suite suivante :

[https://github.com/disposable-email-domains/disposable-email-domains/blob/master/disposable\\_email\\_blocklist.conf](https://github.com/disposable-email-domains/disposable-email-domains/blob/master/disposable_email_blocklist.conf)

### **2.2 Données des Participants**

Les informations communiquées par le Participant dans le cadre du Jeu sont strictement confidentielles et à l'usage exclusif de l'Organisateur en sa qualité de responsable de traitement, afin de lui fournir les services de l'Organisateur, et l'informer des offres privilégiées de la marque. A cette fin, elles seront conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la clôture du Jeu.

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016, les Participants disposent d'un droit d'accès, de

modification, de rectification, de suppression et de portabilité des données les concernant auprès de l'Organisateur de ce jeu à l'adresse suivante :

droitsdespersonnes@serviceclients-carrefour.com

Sous réserve de leur consentement explicite les informations collectées sur les Participants pourront être utilisées par l'Organisateur et/ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

### **2.3 Validité de la participation**

Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un Participant a été tiré au sort ou a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur sur le Site ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Il est rigoureusement interdit pour un Participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom, prénom.

## **ARTICLE 3. PRINCIPES DU JEU**

### **3.1 Mécanique du Jeu**

Pour participer au Jeu et tenter de gagner, le Participant doit :

- Se rendre sur le Site ;
- Cliquer sur « Participer ! »
- S'inscrire en remplissant le formulaire de participation tel que défini à l'article 2 du règlement et cliquer sur « Envoi » pour valider son inscription. ;
- Cliquer sur « Lancez le jackpot » pour découvrir le résultat de l'instant gagnant.

Après avoir joué, le Participant pourra, s'il le souhaite, cliquer sur « Je découvre » afin de découvrir le site de la billetterie de l'Organisateur et inviter ses proches à participer au Jeu sur le Site :

- Soit via Facebook, il sera alors soumis aux conditions générales d'utilisation de Meta ;
- Soit via X, il sera alors soumis aux conditions générales d'utilisation de X ;
- Soit via Whatsapp, il sera alors soumis aux conditions générales d'utilisation de Meta.

#### **ARTICLE 4. DOTATIONS**

Le jeu est composé des dotations suivantes pour onze (11) gagnants :

- 1) Deux (2) fois deux (2) e-billets non datés pour deux (2) gagnants distincts pour accéder au Parc Astérix d'une valeur unitaire maximale de 62€ TTC par billet, valables entre le 30/03/2024 et le 05/01/2025 hors journées de nocturnes et nocturnes « Peur sur le Parc» ainsi qu'à l'exclusion des périodes du 08/05/2024 au 11/05/2024 et du 18/05/2024 au 19/05/2024 ;
- 2) Quatre (4) fois deux (2) places pour quatre (4) gagnants distincts pour accéder à l'Europapark valables jusqu'au 12/02/2025, d'une valeur unitaire maximale de 69,50 euros TTC ;
- 3) Cinq (5) fois deux (2) cinéchèques pour cinq (5) gagnants distincts valables jusqu'au 31/07/2024, d'une valeur unitaire maximale de 7,95 euros TTC. Liste des cinémas participants sur le site de [www.cinecheque.fr](http://www.cinecheque.fr)

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer toute dotation par une dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

#### **ARTICLE 5. DÉSIGNATION DES GAGNANTS**

Les gagnants sont désignés par la méthode des instants gagnants décrite ci-dessous :

Si le Participant est celui qui clique sur le bouton « Lancez le jackpot ! », concomitamment à un moment (date, heure, minute, seconde) ou à compter de ce moment, correspondant à l'un des instants gagnants définis de façon aléatoire via un algorithme (ci-après désigné(s) le(s) « Instants Gagnants »), et lissés sur l'intégralité de la période du Jeu notamment au regard de l'affluence et des tranches horaires de connexions accrues, il sera déclaré gagnant et accèdera à une page l'informant de sa qualité de gagnant.

#### **ARTICLE 6. GRATUITÉ DE LA PARTICIPATION**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux Participants du fait de leur participation. Les frais engagés pour la participation aux tirages au sort via Internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier adressé à l'Opérateur de ce Jeu assistant l'Organisateur dans l'organisation du Jeu :

Numberly  
Jeu "Jackpot sous les spot - Carrefour Spectacles 2024"  
28 rue de Châteaudun  
75009 Paris

Le montant forfaitaire du remboursement correspondant aux éventuels frais de communication téléphonique occasionnés pour s'inscrire au Jeu, y participer et se connecter pour consulter les résultats sera de 0.61€.

Le cas échéant, toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 15 (quinze) jours suivant la participation et comporter dès la demande de remboursement ou dès leur disponibilité, les documents et informations suivantes relatifs au Participant :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique
- une photocopie de sa carte d'identité
- la date et l'heure de sa participation
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte. Toutefois, tout accès au Site effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique.

#### **ARTICLE 7. RESPONSABILITÉ**

Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur.

L'Organisateur ou ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. En particulier, l'Organisateur ou ses prestataires décline toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé d'instantanés gagnants automatisé qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des Participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

L'Organisateur ou ses prestataires se réserve le droit de remplacer toute dotation qui leur serait indisponible par une autre dotation de valeur équivalente.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du gagnant. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement d'un

produit ou d'un service offert en dotation dans le cadre du Jeu, dans la mesure où l'Organisateur n'en est pas le distributeur, le producteur ou le fabricant.

Le Participant s'engage à communiquer à l'Organisateur ses coordonnées complètes et exactes. L'Organisateur ou ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur, ne saurait être tenue responsable dans le cas où le gagnant ne pourrait être joint pour une raison indépendante de sa volonté, notamment dans le cas de mauvais acheminement de l'email relatif à la remise du lot ou de l'impossibilité de contacter le gagnant en raison de l'inexactitude des coordonnées qu'il aura communiquées.

L'Organisateur ou ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur, ne saurait être tenue responsable, notamment dans le cas de coordonnées inexactes ou incomplètes ainsi que du mauvais acheminement, de la perte, du vol ou de toute avarie d'un lot, intervenus lors de son expédition ou de sa livraison, et/ou en cas de retour à l'expéditeur.

#### **ARTICLE 8. DÉPÔT DU RÈGLEMENT**

Le règlement du Jeu est déposé chez SAS SUD JUSTITIA, Commissaire de Justice, 42 rue de la Buffa 06000 Nice, France. Le règlement est accessible à partir du Site durant le Jeu. Il est également disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur, à l'adresse suivante:

Numberly

Jeu «Jackpot sous les spot - Carrefour Spectacles 2024»

28 rue de Châteaudun

75009 Paris

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Toute demande de renseignement ou réclamation, pour quelque motif que ce soit, devra être transmise par écrit à l'Opérateur du Jeu dans un délai maximal de trois (3) mois à compter de la date de clôture du Jeu à l'adresse indiquée ci-dessus.